



LE GUIDE PRATIQUE DU PROPRIÉTAIRE

Louer son bien pour des tournages et
des shootings photos



1/ Louer votre bien : les informations à connaître

Louer votre bien pour des tournages vous permet de vivre des moments uniques et de le retrouver comme décor de cinéma dans le prochain film de votre réalisateur préféré !

Les productions sont de plus en plus à la recherche de décors naturels (maison, appartement, péniche, hôtel, restaurant, etc.), car tourner en studio engendre des coûts plus élevés.

Le fait que les repéreurs/producteurs puissent consulter notre catalogue de lieux, effectuer des réservations et des paiements en ligne est un gain de temps considérable.

Tarifs de location :

- À partir de 1500 euros par jour pour un tournage
- Pour des biens offrant différents espaces à louer, les tarifs montent jusqu'à 4 000 euros par jour de tournage
- Pour les shootings photo (magazine, presse, publicité ou mode) : 1000 à 3000 euros par jour selon les budgets

Quels sont les différents types de tournage ?

- Long-métrage
- Court-métrage
- Série TV
- Documentaire
- Film publicitaire...

De combien de personne est composée une équipe de tournage ?

Une équipe de tournage est composée de 10 à 40 personnes.

Il est cependant possible qu'une équipe soit composée de moins de 10 personnes (par exemple, pour le tournage de films institutionnels, les publicités sur le web, etc.)

Pour les shootings photo, les équipes vont de 4 à 15 personnes.

Quels sont les types de lieux recherchés ?

Une maison familiale ou un appartement ont autant de chance d'être loués qu'une maison d'architecte ou un château luxueux !

Si vous possédez, par exemple, une maison « authentique » dont la décoration n'a pas été refaite depuis 1950, sachez qu'elle saura susciter l'intérêt des sociétés de production car c'est un type de lieu que celles-ci ne trouvent pas facilement.

Les logements vides sont également appréciés car ils servent de base à une reconstitution de décor intérieur. Nous constatons d'ailleurs que ces lieux s'associent souvent à des tournages de longue durée.

2/ La prise de contact et les visites préalables

La plupart du temps, c'est la personne exerçant le métier de repéreur, régisseur ou assistant de production qui vous présentera sa demande (via notre système de messagerie intégrée). Dans un premier temps, vous pourrez échanger avec ce professionnel sur le projet et les dates de tournage, puis dans un second temps, fixer une date de visite.

Lors de la visite de votre bien, ce professionnel du cinéma et de l'audiovisuel pourra prendre connaissance du lieu et voir s'il correspond aux critères recherchés. Lors de cette visite, il faudra que vous soyez présent et disponible pour répondre à ses questions.

Une seconde visite est parfois nécessaire, cette fois-ci avec le réalisateur et l'équipe de production.

A ce stade, le repéreur passe la main au régisseur général. C'est lui qui vous contacte pour la seconde visite.

C'est le régisseur général qui organise le tournage. Ce sera votre interlocuteur durant les préparations et le tournage !

3/ Votre rémunération

Les tarifs sont fixés lors de la mise en ligne de votre annonce sur notre plateforme. Votre annonce étant soumise à validation avant sa mise en ligne, P.A.T se réserve le droit de vérifier et modifier le tarif indiqué. Si l'équipe modifie le tarif, elle vous en informera.

P.A.T dispose d'un barème de tarif :

- Tournage : à partir de 1500€/jour
- Shooting photo : à partir de 1000€/jour

A noter que ces tarifs peuvent être revus à la hausse en fonction de certains critères comme la localisation, la superficie et la rareté du bien.

P.A.T vous verse votre rémunération en fin de tournage (comptez 1 ou 2 jours après la date du tournage)

4/ Les états des lieux et modalités de contrat

Avant le tournage, vous recevrez le contrat de location rédigé par P.A.T et signé par la production ainsi que son attestation et son assurance.

Ce que vous devez refuser :

- Les demandes émanant de particuliers réalisant des films autoproduits (absence de garanties juridiques, pas de statut d'entreprise, pas d'attestation d'assurance couvrant le film, personnel non salarié ou non déclaré, etc.)
- Les locations pour des fêtes comportant un grand nombre de personnes. Exemple : une soirée de 200 personnes pour un anniversaire dans votre maison de 200m2 avec piscine. Sinon, exigez un dépôt de garantie encaissé d'un montant important et dissuasif.
- Si votre lieu est situé en France, les productions étrangères ne faisant pas appel à un producteur exécutif français pour l'organisation de leur tournage

Concernant la réalisation de l'état des lieux :

Nous vous conseillons de faire l'état des lieux avant le tournage.

Vous pouvez utiliser notre [modèle de base](#) (téléchargeable sur notre plateforme).

Il s'agit de faire un descriptif par pièce décrivant l'état des éléments immobiliers (murs, plafonds, sols) et mobiliers.

Les éléments usagés, détériorés ou abimés doivent être notifiés. A défaut, ce qui n'est pas spécifié doit être considéré en bon état et sans défaut.

Pour chaque défaut, prendre une photographie.

Mettez l'accent sur les éléments les plus exposés :

- Etat d'un parquet, décrire précisément les rayures superficielles et/ou profondes déjà existantes
- Idem pour les moquettes et tapis : état actuel (propres ou sales, taches présentes, marque d'usure)
- Etat des arêtes de murs (concerne les passages de portes, arêtes de murs pouvant être cognées)

- Etat des murs pour prévenir des traces de salissures et trous éventuels.

Notez également dans l'état des lieux le relevé des compteurs électriques, gaz et eau. La plupart des équipes disposent d'un groupe électrogène, mais cela reste une précaution à prendre, surtout pour les occupations de longue durée.

5/ La préparation du tournage

La préparation concerne l'intervention de l'équipe de décoration (généralement la veille du tournage).

Composée d'une équipe d'environ 6 personnes, celle-ci va d'abord enlever, retirer et ranger vos propres accessoires.

Vous allez donc collaborer avec le chef décorateur et son assistant. N'hésitez pas à leur faire part de vos observations, ils sont là pour vous faciliter les choses et seront attachés à être précautionneux, notamment avec vos objets fragiles.

C'est cette équipe qui remettra en l'état initial votre bien après le tournage.

6/ Le jour J du tournage

Si vous êtes présent le jour du tournage, vous serez amené à croiser une équipe de 10 à 40 personnes. Afin de vous éclairer sur le sujet, voici une liste des différents intervenants :

- Le régisseur général : C'est la personne qui vous a contacté dès le départ (parfois avec le repéreur). Il représente l'équipe et c'est votre intermédiaire pour tous les aspects techniques
- Le 1^{er} assistant réalisateur : Il reste sur le plateau, proche du réalisateur, assure le rythme du tournage et maintient la discipline d'équipe
- Le chef électricien et son équipe : Plus abordables, ils sont amenés à vous parler car ce sont eux qui feront les branchements électriques éventuels sur votre compteur (si pas de groupe électrogène).
- Maquilleuse/coiffeuse/habilleuse : Dès leur arrivée, elles installent dans une pièce prévue à l'avance leur matériel. Ce sera la loge, pièce dans laquelle, elles prépareront les acteurs.

- L'ingénieur du son et le perchman : Ce sont les plus discrets dans une équipe, ils sont à l'écoute des bruits environnants pour leur prise de son.
- Le réalisateur, le directeur photo et l'équipe de décoration...

La veille, une équipe de « ventousage » peut être sollicitée. La ventouse est assurée par une entreprise spécialisée. Sa mission est de libérer et réserver les places de stationnement dans votre rue et aux alentours, avec l'autorisation préalable du commissariat, de la mairie et de la préfecture.

7/ La remise en état

Si vous êtes présent lors de la remise en état, n'hésitez pas à guider l'équipe de décoration pour que chaque objet mis de côté soit remis à sa place.

Une fois terminée, le régisseur viendra vous voir une dernière fois pour effectuer un état des lieux de sortie.

Il est important de vérifier que tout soit en ordre et qu'aucun dégât n'ait été fait (ce qui arrive très rarement).

Si un dégât est constaté, c'est l'assurance de la production qui entre en action en engageant les frais de réparations.

Le mot de la fin !

Ce petit guide vous a exposé l'ensemble des aspects à connaître pour accueillir un tournage chez vous, et comme vous le constatez, avec P.A.T c'est simple et sécurisé !

Nos équipes restent à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires au 01 84 19 20 03